



ARRETE

portant désignation des membres de la commission pédagogique chargée de l'examen des candidatures pour l'admission en

Licence

2ème année

3ème année

**MATHÉMATIQUES ET INFORMATIQUE APPLIQUÉES AUX SC. HUMAINES ET SOCIALES - MIASHS
ET GESTION**

Parcours Numérique et Management

LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE TOULOUSE CAPITOLE

Vu le Code de l'éducation, et notamment son article L.712-2 donnant compétence au président de l'université pour nommer les membres des jurys ;

Vu le décret n° 2022-1556 du 8 décembre 2022 portant création de l'Université Toulouse Capitole et approbation de ses statuts ;

ARRETE :

Article 1^{er}

La commission pédagogique chargée d'examiner les candidatures pour l'admission au titre de l'année universitaire 2026-2027 en :

Licence

2ème année

3ème année

**MATHÉMATIQUES ET INFORMATIQUE APPLIQUÉES AUX SC. HUMAINES ET SOCIALES - MIASHS
ET GESTION**

Parcours Numérique et Management

est composée comme suit :

- Frédéric AMBLARD, Professeur des Universités
- Pascal BECHTET, Enseignant chercheur contractuel
- Umberto GRANDI, Professeur des Universités

Article 2

L'admission est prononcée par le Président de l'Université sur proposition de la commission.

Fait à Toulouse, 27/01/2026

Hugues KENFACK
Président